



PRAHA 1991

093.009

# SHROMÁŽDĚNÍ O EVROPSKÉ KONFEDERACI ASSISES DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE

LES THEMES POUR LE GROUPE DE TRAVAIL - "RESEAUX DE COMMUNICATION"

**Transports**

Harmonisation des normes et techniques

Transports combinés

Interconnexion internationale des réseaux autoroutiers

Achèvement des aéroports internationaux dans les pays  
de l'Europe Centrale et Orientale

Modernisation des transports ferroviaires

Réseau optoélectronique comme moyen de la  
communication moderne

Développement concerté des services postaux modernes

## TRANSPORT

1. La réalisation d'un important réseau d'infrastructures est, parmi d'autres, une cause de l'unité d'un pays et du développement harmonieux des régions. L'aménagement du territoire s'appuie ainsi sur la structuration de l'espace national par les réseaux de transport.

C'est dans cet esprit que la Commission des Communautés Européennes a remis au Conseil, fin 1990, un rapport sur les grands réseaux (transports, télécommunications...)

Cette idée doit s'étendre à la zone de prospérité que l'on veut créer en Europe centrale et orientale : il s'agit de l'aider à concevoir et à réaliser des réseaux structurants qui traduisent concrètement les nouvelles solidarités européennes.

2. Un tel projet doit être élaboré à partir d'une bonne connaissance de l'existant.

L'effort devrait porter à la fois sur l'harmonisation des standards et des techniques, sur la modernisation des systèmes existants et sur la création d'un réseau complet de transports (marchandises et voyageurs) conçu dans une perspective européenne multimodale en vue d'une gestion intégrée.

Il conviendrait de favoriser au maximum, dans le domaine des marchandises, la complémentarité (normes communes, conteneurisation, ferroutage, piggy-back, roll on ou roll off), de mettre progressivement en place un réseau de transport combiné et de veiller au développement des systèmes ou normes d'information pour la gestion et le suivi des commandes.

Il conviendrait également de favoriser le développement d'opérations privées, publiques ou mixtes.

3. Pourrait ainsi être conçu un programme comportant quatre volets :

- La part du chemin de fer actuellement prépondérante devrait rester importante pour des raisons écologiques mais un rééquilibrage en faveur de la route paraît inévitable (desserte plus fine du territoire).

Au-delà de l'amélioration du réseau existant, la création d'un réseau de transport combiné et de transport grande vitesse pourrait être envisagée. Des standards devraient être adoptés pour les infrastructures, la signalisation, le matériel ferroviaire.

- Le programme des infrastructures routières conçu par la CEE/ONU (programme TEM) apparaît surtout comme un système Nord-Sud. Il devrait être

## HARMONISATION DES NORMES ET TECHNIQUES

L'harmonisation des normes et techniques est indispensable à la constitution de réseaux de communication pan-européens, qui sont un outil fondamental pour le développement de l'économie et pour une meilleure connaissance réciproque des peuples. C'est pourquoi ce thème s'inscrit tout naturellement dans le cadre des Assises de Prague.

### 1. Télécommunications

Les pays d'Europe centrale et orientale commencent à participer aux travaux de normalisation de l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute). Cette participation pourrait être renforcée par une prise en charge d'une partie des coûts qu'elle occasionne pour ces pays, ainsi que par une aide technique à la formation d'experts.

De même, l'organisation de télécommunications par satellites EUTELSAT pourrait officiellement proposer à chacun de ces pays d'y adhérer.

Enfin, une conférence pan-européenne des ministres des Postes et Télécommunications pourrait se tenir, sous l'égide de la CEPT, pour donner une impulsion politique à la construction d'une Europe des Télécommunications.

### 2. Transports

Dans le domaine des produits de la construction (pour les routes, etc...), une coopération technique devrait s'établir entre les organismes de normalisation et de certification des divers pays d'Europe ; de même l'EOTA (European Organisation for Technical Agreements) pourrait s'ouvrir aux pays d'Europe centrale et orientale.

.../...

Sujet: Transports combinés

L'infrastructure des transports constitue une condition importante pour la réalisation de la coopération internationale. Le développement des systèmes de transport dans les pays doit tenir compte des exigences de la collaboration internationale et des circulations attendues des marchandises et des personnes.

Les pays de l'Europe Centrale et Orientale ont à faire face aux problèmes de modernisation de leur réseau de transport, compte tenu des exigences de la coopération future dans le cadre continental.

Les transports combinés y jouent un rôle particulier.

Ceux-ci mettent à profit les avantages du transport routier et ferroviaire. Ils permettent l'exploitation des avantages du transport ferroviaire (la régularité, la vitesse). Ce mode de transport n'est pas polluant, il réduit la charge des autoroutes et leur détérioration.

Les transports combinés ont une grande importance notamment pour les pays continentaux européens. Pour que les différents projets nationaux de transports combinés soient efficaces et contribuent à l'approfondissement de la coopération internationale, ils exigent une collaboration et une coordination internationale étroite, tant au stade de la conception que dans celui de la réalisation.

La Confédération devrait jouer un grand rôle comme lieu d'écoute de suggestions, d'élaboration de projet de transports combinés, ainsi que de coordination de leur réalisation. Elle utiliserait intégralement le potentiel des organisations internationales qui s'occupent de ces problèmes, par exemple les Communautés Européennes, la Commission Economique Européenne et autres.

L'élaboration et la mise en oeuvre du projet de transports combinés dans le cadre du continent européen influencerait l'édification des systèmes nationaux de transport routier, ferroviaire et fluvial.

Sujet: Interconnexion internationale des réseaux autoroutiers

Le réseau autoroutier dans les pays de l'Europe Centrale n'est pas achevé, ce qui apparait notamment par ce manque d'interconnexion avec les Etats voisins.

La mise en place d'une infrastructure de communications constitue une condition importante pour le développement des relations économiques entre les Etats d'Europe. L'achèvement du réseau autoroutier a une grande importance tant pour les transports des passagers que des marchandises.

Le développement du réseau des autoroutes peut permettre une baisse du taux d'accidents de la route. Pour ce qui est des transports des marchandises, il est possible d'attendre une réduction de la pollution, notamment en augmentant le nombre des véhicules a "moteur propre", sur le plan écologique (green lorry).

La Confédération européenne pourrait agir comme coordinateur de différents programmes nationaux d'édification du réseau autoroutier en déterminant les points de rencontre aux frontières d'Etat, et comme lieu de concertation pour établir des modèles appropriés de financement de la construction des autoroutes.

Sujet: Achevement des aéroports internationaux dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale

La capacité actuelle des principaux aéroports internationaux dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale est insuffisante et n'est pas conforme au développement actuel et surtout futur des relations entre les Etats européens. L'espace aérien au dessus de certains Etats occidentaux est considérablement surchargé et la possibilité de son allégement s'offre par l'élargissement des capacités d'accueil des aéroports internationaux dans la région de l'Europe Centrale et Orientale.

La Confédération européenne pourrait agir comme centre de concertation des projets de création ou d'extension des aéroports dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale et comme lieu de coordination pour l'établissement de modeles de financement appropriés ces projets.

Sujet: Modernisation des transports ferroviaires

Les réseaux ferroviaires dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale ont enregistré un retard considérable par rapport à l'évolution de ces transports dans la région ouest-européenne. Pour assurer les besoins des transports internationaux des passagers et du transit international dans la direction Est-Ouest et Nord-Sud, il est nécessaire de rapprocher le niveau des chemins de fer tchécoslovaques et des autres pays de l'Europe Centrale et Orientale du standard de l'Europe Occidentale.

Un programme national de modernisation des transports ferroviaires à réaliser en deux étapes fut élaboré en République Fédérative Tcheque et Slovaque:

- 1ere étape - modernisation de secteurs de voies ferrées choisies, permettant d'atteindre une vitesse de 160 km/h pour les trains de voyageurs, et 120 km/h maximum pour les trains de marchandises.
- 2eme étape - construction de nouvelles voies à grande vitesse permettant d'atteindre 250 km/h.

La Confédération européenne pourrait agir comme centre de concertation des projets de modernisation des transports ferroviaires des pays de l'Europe Centrale et Orientale et favoriser leur interconnexion avec le réseau des pays ouest-européens. Elle pourrait être simultanément un lieu de coordination pour la création de modèles appropriés de financement des projets d'intérêt international.

Sujet: Réseau Optoélectronique comme moyen de la Communication moderne

Les télécommunications participent d'une manière significative au rapprochement des nations et à la construction de l'Europe unie.

L'emploi du matériel le plus moderne - des câbles optiques et des systèmes optoélectroniques digitaux - est avantageux sur le plan technique et économique pour l'établissement d'un réseau "d'autoroutes optoélectroniques" qui comme les autoroutes de communication routière - constitueront un facteur d'intégration de la communication mutuelle permettant la mise en place de grandes capacités de transmission pour tous les types d'informations.

Le besoin d'une approche coordonnée des pays dans le cadre des différentes régions s'accroît (plan de la République Fédérative Tchèque et Slovaque de réaliser un projet régional concernant l'Europe Centrale en voie de préparation par la Tchécoslovaquie, en coopération avec la Hongrie et la Pologne), ainsi que dans la dimension européenne (projet préparé dans le cadre de la CEPT).

Il serait possible d'examiner et d'élaborer dans le cadre de la Confédération européenne les projets concrets qui assureraient la disponibilité des moyens techniques (câbles, systèmes, dispositifs multiplex) pour les pays de l'Europe Centrale et Orientale et aideraient à lancer les productions locales compte tenu des intentions de développement et de l'état actuel des réseaux de télécommunications.



Sujet: Développement concerté des services postaux modernes

L'unification de l'Europe demande aussi une réponse appropriée dans le domaine des services offerts par la poste. Il est nécessaire de mettre l'accent sur l'homogénéité, la rapidité, la fiabilité et la qualité des services postaux à l'échelle internationale. L'importance de ces exigences s'accroît notamment du point de vue de la concurrence qui se renforce sans cesse parmi les différentes sociétés. Compte tenu de ces réalités, il est indispensable de concevoir une politique commune des administrations postales partant de la connaissance parfaite du marché. C'est justement dans le domaine de la prospection du marché, du recueil des informations et de la prise des mesures communes efficaces que la Confédération pourrait agir d'une manière valable.

La qualité des services offerts, l'unification des règles de son appréciation et de sa mesure pourront devenir un autre domaine de l'action.

Dans le cadre de la Confédération, une attention devrait être consacrée aussi au développement des services modernes tels que la transmission accélérée du courrier international. Une importance irremplaçable revient aussi au soutien octroyé par les administrations postales des pays européens avancés à l'évolution des services financiers postaux dans la région de l'Europe Centrale et Orientale. Une grande aide peut être fournie, dans le cadre de la Confédération, sous forme de la formation d'experts. Toutes ces activités devraient être coordonnées dans le cadre de la CEPT comme organisation européenne des administrations postales et de télécommunications.